

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2011

Sont excusés : néant

Pouvoirs : néant

Madame BOMARD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu à l'unanimité.

1. Contrat de maintenance matériel informatique

Mr le Maire propose la mise en place d'un contrat d'assistance matériel et logiciel pour l'équipement informatique de la mairie, bibliothèque et école, avec la société Anjou Service Micro, pour un contrat annuel de 1010 € HT.

Accord du conseil municipal à la majorité (vote : favorable 17- abstention 1).

2. Création d'un poste d'adjoint d'animation vacataire

Mr le Maire expose que la commission animation propose l'embauche d'une personne vacataire pour réaliser une fresque dans la cour du restaurant scolaire. Cette fresque sera réalisée durant les vacances d'avril dans le cadre de l'accueil de loisirs et à l'occasion des 10 ans d'animation jeunesse municipale « MAJIE ». Une artiste plasticienne offre ces services pour un montant de 892.55 € brut.

Le conseil municipal accepte cette embauche.

3. Contrat assurance groupe auprès du Centre de Gestion

Il est rappelé au Conseil que conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent des contrats d'assurance les garantissant contre les risques applicables aux agents non titulaires (maladie, accident.....).

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe, le conseil municipal décide de renouveler cette démarche auprès du Centre de Gestion.

4 .Cérémonie mariage en mairie : cadeaux à offrir aux mariés

Dans le cadre d'une démarche qualité de l'accueil des administrés, le conseil municipal souhaite modifier les présents remis aux nouveaux mariés.

Il a été décidé d'offrir un livre sur l'Histoire de la commune ainsi que 12 verres marqués du logo.

5. Budget principal : vote du compte de gestion et du compte administratif 2010

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1 023 588.38 €	901 154.02 €
Recettes	1 097 917.32 €	900 127.58 €
Résultat	+ 74 328.94 €	- 1 026.44 €

L'excédent d'investissement s'élève à 12 582.56 € avec les dépenses et recettes engagées et non réalisées.

Les principales réalisations sont :

- Solde des travaux de construction de l'atelier technique pour 236 871 €
- Remplacement des radiateurs à la bibliothèque, salle des Pensées, l'Espace Loisirs « le coteau », salle Aubance, salle du louet et restaurant scolaire, par mesure d'économie d'énergie pour 18 300 €
- L'achat d'un véhicule pour le service technique 19 245 €
- Travaux de réfection de voirie pour 47 749 €
- Achat de bornes incendie pour 4 522 €
- L'aménagement de la place des Genêts : 7 622 €
- Travaux de sécurisation du Bourg - route de Faye d'Anjou pour 314 527 €
- Construction d'un réseau eaux pluviales et élargissement de voie rue du 30 août 1944 : 28 924 €
- Création d'un terrain multisports : 76 764 €

Certains de ces travaux ont été subventionnés par l'Etat et le Conseil Général.

6. Budget caisse des écoles: vote du compte de gestion et du compte administratif 2010

	Section de fonctionnement
Dépenses	4 382.48 €
Recettes	8 220.31 €
Résultat	+ 3 837.83 €

7. Budget assainissement collectif: vote du compte de gestion et du compte administratif 2010

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	55 969.68 €	107 565.92 €
Recettes	71 591.74 €	144 102.91 €
Résultat	+ 15 622.06 €	+ 36 536.99 €

8. Budget assainissement non collectif: vote du compte de gestion et du compte administratif 2010

Le déficit 2009 de 978.36 € a été résorbé par une subvention communale.
Ce compte devrait rester ouvert mais sans mouvement.

9. Budget ZA du Bocage: vote du compte de gestion et du compte administratif 2010

Le déficit 2009 de 49 995.13 € a été résorbé par une subvention communale.
Ce compte devra être clos définitivement.

10. Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Néant

11. Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal

DIA : déclaration d'intention d'aliéner

Le droit de préemption n'a pas été utilisé pour :

- DIA parcelles AC 93 A / AC 91 - rue du 22/7/1793
- DIA parcelle AB 31 – 21 rue des églantiers

12. Communauté de communes des Coteaux du Layon : agrégation des comptes

Suite à la proposition de la communauté de communes des Coteaux du Layon, le conseil municipal valide le projet de convention d'agrégation des comptes au niveau intercommunal, afin d'améliorer l'information des élus locaux grâce à un éclairage sur les marges de manœuvre financières du territoire.

Questions diverses

Prochaine réunion le 12 avril 2011 .

Fait à Mozé sur Louet, le 16 mars 2011.

Le Maire,

Gérard DOLBOIS